

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 août 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinqué, directrice des communications

2025-08-319

34. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9129) – 300, RUE PIGEON – AGRANDISSEMENT ET USAGE — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2025-05-202, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 300, rue Pigeon;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2025-07-252;

CONSIDÉRANT que des demandes d'approbation référendaire ont été déposées à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2025-07-252;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'autoriser, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 300, rue Pigeon, sur le lot 4 554 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin :
 - a) Permettre l'usage « 1512 », chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle ;
 - b) Prévoir que les normes applicables à la grille des spécifications de la zone H-161 sont les mêmes que celles applicables pour l'usage unifamilial H-1 ;
 - c) Permettre pour les besoins de l'usage « 1512 », chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle, l'aménagement de deux cases en cours avant dont l'une devra être de 3,9 mètres de large minimum ;
 - d) Permettre l'absence d'une case réservée pour les personnes handicapées ;

2025-08-319

- 2 -

2025-08-25

- e) Permettre la gestion des matières résiduelles à l'aide de bacs roulants ;
- f) Permettre l'absence de zone tampon dans les cours avant et latérales.

La consultation par voie de registre se tiendra le 16 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

